



ENQUETE PUBLIQUE ACQUEDUC VILAINE ATLANTIQUE

AVIS DU GROUPE LES ECOLOGISTES – VILLE DE RENNES ET RENNES METROPOLE

Rennes, le 21 mars 2018

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Les élu.es du Groupe Les Ecologistes à la Ville de Rennes et à Rennes métropole émettent un avis défavorable et très critique sur le projet d'interconnexion Férel- Rennes, appelé Aqueduc Vilaine-Atlantique. Sur ce point, nous rejoignons les positions portées par Eau et Rivières de Bretagne et le collectif d'associations regroupées dans l'Assemblée citoyenne de l'Eau.

Ces 57 km de canalisations qui doivent permettre de remonter de l'eau depuis l'usine située à Férel, située sur l'estuaire de la Vilaine, donc en aval, jusqu'à Rennes, c'est-à-dire en amont, véritable absurdité géographique et hydrographique, témoignent de l'incohérence du modèle d'approvisionnement en eau promu par le SMG 35.

Ce projet est totalement inutile. Pendant 8 mois de l'année (de l'automne à la fin du printemps), la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais (SPL EBR) devra potabiliser et distribuer de l'eau dont les abonnés du territoire de la Collectivité Eau du bassin Rennais (CEBR) n'ont pas besoin. En effet, le potentiel de prélèvement que ce soit en année normale (+50 millions de m³) ou en année sèche (+40 millions de m³) est largement supérieur aux besoins actuels (+25 millions de m³) et futurs des abonnés des 56 communes membres de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. De même, cette capacité de prélèvement permet d'assurer la solidarité départementale par le biais des ventes d'eau vers les syndicats voisins.

En terme écologique, il est inepte car il fait fi des nouvelles conditions qu'impose le réchauffement climatique sur la quantité et la qualité des masses d'eau. Cette interconnexion est le produit d'un vieux projet pensé dans les années 90. Les prévisions du moment n'ont pas été revues à l'aulne des nouveaux éléments. Les politiques menées par les anciens syndicats de distribution et maintenant par la Collectivité du Bassin Rennais en matière de gain de productivité des usines (+95% en moyenne), en matière de renouvellement de réseau pour réduire les fuites, d'incitations aux économies d'eau et de préservation de la ressource rendent caduques le besoin d'apport d'eau depuis Férel.

Nous tenons à rappeler que la CEBR n'a pas soutenu ce projet alors que le fonctionnement de deux de ces usines (Rophémel et surtout Villejean) sera largement impacté, sans la moindre compensation chiffrée et envisagée par le Syndicat départemental, alors que, ironie de l'affaire, cet investissement sera principalement financé par la taxe collectée auprès des abonnés de notre territoire. Rappelons que le nombre d'abonnés de la CEBR représentent plus de 40% du nombre d'abonnés du département.

Lors du comité du SMG du 10 mars 2016, afin de promouvoir la nécessaire solidarité départementale, la CEBR a proposé un amendement alternatif au projet (*Notons que cet amendement n'est pas versé au dossier de l'enquête par le SMG et donc non porté à la connaissance des citoyens*). Il permettait de répondre aux besoins de sécurisation de la partie Ouest et Sud-ouest du département (prolongement de la canalisation de Bains sur Oust jusqu'à Sixt sur Aff et construction de réservoirs). Estimée à 4-5 millions d'€ H, cette proposition alternative avait l'avantage d'être moins onéreuse que l'AVA, dont le coût HT est prévu à 32 millions d'€.

Et pourtant d'autres solutions plus durables auraient pu être mises en œuvre et doivent pouvoir l'être.

1-Un plan incitatif et pro actif pour encourager aux économies d'eau :

- Auprès des abonnés domestiques en mettant en œuvre sur tout le territoire la tarification progressive de l'eau basée sur un découpage par tranche du prix de l'eau selon le niveau de nécessité en terme d'usage, qui permet de responsabiliser les consommateurs et les rendre acteurs
- Auprès des établissements publics (Hôpitaux, Ephad et bâtiments sous gestion des collectivités (Communes, Département, Région) : Etablir les diagnostics des consommations, chasser les fuites et équiper ces bâtiments en matériel hydro-économe
- Auprès des industriels gros consommateurs : Mettre fin à la dégressivité et promouvoir des process économes en eau

2- Investir en premier lieu pour le renouvellement des canalisations de distribution : le réseau vieillissant (date de pose et matériaux fragilisés sur la durée comme le PVC) particulièrement en zone rurale génère des fuites. Une étude portant sur le réseau départemental commandé par le SMG en 2016 n'est aujourd'hui malheureusement pas suivie de décisions à la hauteur des enjeux révélés dans cette étude. Malheureusement, l'investissement de 32 millions pour l'AVA ne permettra pas au SMG 35 de contribuer financièrement à la rénovation du patrimoine de distribution, sauf augmentation de la surtaxe, ce qui pénalisera encore les abonnés.

3- Investir et agir en faveur de la protection des ressources en eau. La Région Bretagne, première région française de production animale, fournit à elle seule plus du tiers du bétail produit en France. L'Ille-et-Vilaine est le 1^{er} département laitier. Ce modèle intensif breton repose sur l'utilisation importante d'intrants (engrais, pesticides, fongicides, herbicides...) et le rejet massif des déjections animales qui nuisent à la qualité des eaux brutes, qui rappelons le sont majoritairement des eaux de surface. Les milieux aquatiques et donc la production d'eau potable sont donc durablement fragilisés. Les eaux du Meu, des drains du Coglais, les retenues sur Vilaine amont (Cantache, Hauts de Vilaine, La Valière) mais aussi Rophémel, pour ne citer qu'eux sont impactées par ces pollutions d'origine agricole (nitrates, pesticides, cyanobactéries...) nécessitant de lourds et coûteux traitements dans les usines de production, et parfois même l'arrêt de leur exploitation.

Les capacités de production du département sont importantes et pourraient l'être davantage pour répondre aux enjeux de sécurisation et de la croissance démographique si priorité était donnée à la préservation des eaux brutes et des milieux naturels. Pour agir sur les bassins versants, il faut remettre en cause un modèle agricole destructeur et pollueur. **Construire cette canalisation c'est se contenter de compenser un éventuel déficit sans mettre en œuvre une véritable politique soutenue** pour contraindre au changement de modèle agricole, seule perspective pourtant pour la reconquête d'une bonne qualité des eaux et penser sereinement l'approvisionnement à horizon 2030 du département et des zones littorales de la côte atlantique.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la lecture de notre réponse

Les co-présidents des groupes : Morvan LE GENTIL, Mathieu THEURIER et Gaëlle ROUGIER

Les élus.es membres de la Collectivité Eau du Bassin Rennais : Nicolas DELEUME, Valérie FAUCHEUX, Laurent HAMON (Administrateur de la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais) et Guillaume RIDARD